



PRÉFECTURE DE LA DROME

ÉTUDIANT EN RECHERCHE D'EMPLOI OU CRÉATION D'ENTREPRISE (1235)

Envoi des dossiers par courrier (joindre la liste)

PREMIÈRE DEMANDE

Apporter tous les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants ainsi que la traduction par un traducteur assermenté auprès d'une Cour d'Appel française des documents en langue étrangère.

- Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
 - Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, son justificatif de domicile, sa carte d'identité ou sa carte de séjour, la preuve de domiciliation à votre nom (document officiel).
 - 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm, pas de copie).
 - Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).
 - le cas échéant, tout diplôme ou certificat délivré par l'OFII
 - 1 enveloppe format A5 timbrée au tarif en vigueur
-
- Carte de séjour étudiant ou étudiant programme de mobilité en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne.
 - Justificatif de couverture sociale
 - Diplôme de grade au moins équivalent au master ou diplômes de niveau I labellisés par la Conférence des grandes écoles ou diplôme de licence professionnelle obtenu dans l'année dans un établissement d'enseignement supérieur habilité au plan national. La présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de la carte temporaire de séjour.
 - Selon le projet professionnel : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à sa formation.

Mise à jour le 01/06/2020

1/1